

# Pesticides : la FNSEA emboîte énormités et amalgames

29 octobre 2016 / Jacques Caplat



À l'occasion des négociations de l'« *arrêté phyto* », qui va redéfinir les règles d'usage des pesticides, la déclaration d'un dirigeant de la FNSEA, le premier syndicat agricole français et partisan de moins de contraintes sur ce sujet, a fait réagir l'auteur de cette tribune.

---

Jacques Caplat est agronome. Il est notamment l'auteur de [Changeons d'agriculture - Réussir la transition](#) (Actes Sud).



---

Le futur arrêté sur les conditions d'usage des pesticides agricoles a conduit la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) à une grande offensive de lobbying et de communication, qui illustre parfaitement sa double stratégie de manipulation, au détriment à la fois des citoyens et des agriculteurs. Une phrase prêtée à Éric Thirouin, haut dirigeant de la (FNSEA) [1], et citée par plusieurs médias (notamment *Reporterre*) est particulièrement édifiante et instructive. S'opposant vivement au projet d'arrêté, il affirme : « *Ce serait 4 millions d'hectares de cultures, l'équivalent de 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, qui disparaîtraient en pleine crise agricole.* » Car selon la FNSEA, cet arrêté risquerait de faire passer de 5 à 20 mètres les bandes le long des cours d'eau sur lesquelles l'épandage de pesticides est interdit, et d'ajouter une distance équivalente aux abords des habitations.

Cette simple phrase réussit à emboîter pas moins de quatre énormités, ainsi qu'une étrange omission.

- Prétendre que les bandes agricoles bordant les maisons, jardins et fossés représenteraient 4 millions d'hectares est pour le moins exagéré. Cela représenterait 15 % des surfaces agricoles françaises ! Il n'y aurait donc en France que des petites parcelles périurbaines, et aucune région de grandes parcelles continues ? De qui se moque-t-on ? Compte tenu du parcellaire français, il est peu probable que les mesures envisagées concernent plus d'un million d'hectares.
- La formule utilisée est outrancière : Éric Thirouin considère que ne pas traiter ces surfaces les ferait « *disparaître* ». Rien que ça ! Une surface agricole non traitée disparaît par enchantement de la surface de la Terre, et les fermes biologiques correspondent à des trous béants ? Soupir !



- La base de calcul du chiffre d'affaires perdu est cohérente avec cette « *disparition* ». Selon la FNSEA, les surfaces non traitées produisent « *zéro* » et représentent une perte intégrale de rendement, donc une perte intégrale de revenu. Ben voyons.
- Même en admettant que les surfaces concernées représentent 4 millions d'hectares (ha ! ha !) et que leur rendement, en l'absence de traitement, passerait par sorcellerie à « *zéro absolu* » (ha ! ha ! ha !), le nombre avancé de 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires (CA) perdu suppose un CA moyen de 1.750 euros par hectare. Comme le blé se vend actuellement moins de 200 euros la tonne, et que le rendement moyen maximum envisageable est de 80 quintaux (c'est-à-dire 8 tonnes), le CA maximum d'un hectare de blé est de 1.600 euros — et en réalité actuellement à peine de 1.200 à 1.300 euros. Sachant que la majorité des surfaces agricoles dégagent un CA inférieur à celui du blé, il faut un certain culot pour parvenir à une moyenne de 1750 euros par hectare (sauf à ne considérer que les vignes et l'arboriculture, je vais y revenir).
- Enfin, cette phrase fait étrangement l'impasse sur le fait que les surfaces concernées par l'arrêté continueront évidemment à percevoir des aides de la PAC (politique agricole commune). Dans la mesure où une partie des systèmes de production (notamment les plaines céréalières) reçoivent de la PAC un montant annuel supérieur au revenu net des exploitations, l'impact économique du non-traitement d'une bande périphérique s'avère, dans la plupart des cas, dérisoire.

### Cette phrase témoigne d'une double duplicité

En réalité, un seul aspect de cette formule est arithmétiquement presque cohérent. S'il y avait réellement perte intégrale de revenu sur 15 % des surfaces françaises, son application à la vigne et l'arboriculture permettrait de parvenir, en l'additionnant aux pertes — minimes — des autres productions, à un ordre de grandeur de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Cela signifie qu'en amalgamant toutes les productions agricoles et en exagérant le trait, la FNSEA

cherche également à abuser ses propres adhérents. Son but est de forcer les 90 % d'agriculteurs que cet arrêté ne pénaliserait pas à soutenir aveuglément les intérêts des viticulteurs et arboriculteurs (dans la réalité, seuls ces derniers pourraient perdre de l'ordre d'un demi-milliard au total).

Cette phrase témoigne donc d'une double duplicité. La première consiste à abuser les élus et les citoyens, en faisant croire à des pertes dramatiques là où seules quelques productions (vigne et arboriculture) se verraient obligées à évoluer. La deuxième correspond à une obsession de la FNSEA, qui est d'instrumentaliser la détresse réelle des petits agriculteurs pour les faire défendre les intérêts de quelques filières agro-industrielles (souvent céréales et oléagineux, ici vigne).

Au lieu de chercher une fois de plus à opposer « *intérêt économique des agriculteurs* » et « *intérêt sanitaire de l'ensemble des citoyens* », il serait plus honnête et plus constructif de poser la question franchement. Non, cet arrêté ne posera pas de problème significatif à l'immense majorité des paysans, qui verront juste les rendements baisser très légèrement sur une partie minime de leur ferme, sans conséquence notable sur leur revenu, mais avec un gain considérable en termes de crédibilité sociale. Oui, cet arrêté pourra poser quelques problèmes aux viticulteurs et arboriculteurs s'ils sont mal encadrés pour adapter leurs pratiques. Au lieu d'exagérer ces problèmes de façon extravagante, la responsabilité consisterait à réclamer des moyens pour accompagner intelligemment les **changements de pratiques inéluctables et nécessaires**.

---

[1] Il est à la fois président de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) du Centre, président de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, membre du bureau national de l'AGPB (le syndicat des céréaliers, qui dirige la FNSEA en sous-main depuis des décennies), membre du bureau national de la FNSEA, et, ironiquement, président de sa commission « environnement ».

---

**Lire aussi :** [La réglementation sur les pesticides risque fort d'être allégée](#)

---

**Source :** Courriel à *Reporterre*

- *Dans les tribunes, les auteurs expriment un point de vue propre, qui n'est pas nécessairement celui de la rédaction.*

- *Titre, chapô et inters sont de la rédaction.*

**Photos :**

. chapô : pulvérisation de pesticides dans un champs d'Île-de-France. © Laurent Mignaux/Terra

. champ de colza : © Laurent Mignaux/Terra

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Tribune](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Pesticides-la-FNSEA-emboite-enormites-et-amalgames>